

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2017 – NUMÉRO 290 DU 27 DÉCEMBRE 2017**

---

# TABLE DES MATIERES

## **DREAL- DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

Décision du 27 décembre 2017 portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

## **DIRECCTE- DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L EMPLOI**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne du 19 décembre 2017  
SAP 520983842  
SIRET : 52098384200029

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne du 19 décembre 2017  
SAP 820395200  
SIRET 82039552000018

## **DRFIP- DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts datée du 27 décembre 2017

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts  
Responsables de trésorerie mixte  
datée du 27 décembre 2017

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts  
Responsables de service des impôts des particuliers  
datée du 27 décembre 2017

## **CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU CAMBRESIS**

Décision N°2017/017 du 18 décembre 2017 portant attribution de fonction et délégation de compétences et de signature

**CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES**

Décision N°8057 du 22 décembre 2017 portant délégation de signature

Décision N°8058 du 22 décembre 2017 portant délégation de signature

PRÉFET DU NORD

**DECISION**

**portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),

Vu l'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 nommant Monsieur Vincent MOTYKA, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais – Picardie,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord du 17 mai 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais – Picardie,

Vu l'arrêté ministériel en date du 8 novembre 2017, portant nomination de Madame Virginie MAIREY-POTIER, direction régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, à compter du 28 décembre 2017,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord en date du 17 mai 2017 à :

- Madame Catherine BARDY, Directrice Adjointe
- Madame Virginie MAIREY-POTIER, Directrice Adjointe à compter du 28 décembre 2017
- Monsieur Yann GOURIO, Directeur Adjoint
- Monsieur Julien LABIT, Directeur Adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général  
Madame Bénédicte VAILLANT, Secrétaire Générale adjointe  
Monsieur Xavier BOUTON, chef du service Risques  
Madame Mathilde PIERRE, adjointe du chef du service Risques  
Monsieur Grégory BRASSART, adjoint du chef du service Risques  
Monsieur Marc GREVET, chef du service Eau et Nature  
Monsieur Enrique PORTOLA, adjoint du chef du service Eau et Nature  
Madame Corinne BIVER, cheffe du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires  
Monsieur Pierre BRANGER, adjoint à la cheffe du service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires  
Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale  
Monsieur Daniel HELLEBOID, chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules  
Monsieur Christophe HUSSER, chef du Service Mobilité et Infrastructures  
Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint au chef du Service Mobilité et Infrastructures  
Monsieur Sylvain GATHOYE, chef du Service Juridique Mutualisé  
Monsieur Lionel MIS, chef de l'Unité Départementale de Lille  
Madame Isabelle LIBERKOWSKI, cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut  
Monsieur David LEFRANC, chef de l'Unité Départementale du Littoral

#### Article 2-

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées à l'article 1er, délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017, paragraphe I-1 (Mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

DHENAIN Roger  
DOUMENG Charlotte  
LAMACQ Philippe  
BALLENGHIEN Luc

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017, paragraphe I-2 (Environnement Industriel) à :

CHAUVEL Laurent  
LEPLAN Christelle  
COURAPIED Laurent  
EMIEL Christophe  
VANDEVOORDE Guillaume  
DEBONNE Olivier  
CARRE Sébastien  
PACAULT Nicolas  
TAIN Caroline  
SANTERRE Nicolas  
PREUVOT Richard  
TISON Maxence  
LAMAND Stéphanie  
MARQUIS Christelle  
GILLE Christine  
MASSON Vincent

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017, paragraphe I-3 (Équipements sous pression) à :

CHAUVEL Laurent  
BARBIER ASSAID Laure  
CARON Philip  
DAMIENS Alexandre  
DAVID Didier  
DELANNOY Vincent  
DUTHOIT Xavier  
HAMMER Benoît  
MASCARTE Virginie

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe I-4 ( Production, transport et distribution d'énergie) à :

BARBIER ASSAID Laure  
CHAUVEL Laurent  
DAVID Didier  
CARON Philip  
MASCARTE Virginie

- l'article 1° de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
Paragraphe II-1 (Protection de la nature et des paysages) à :

FLORENT-GIARD Frédéric  
BINCE Frédéric  
GONIDEC David

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe III (Énergie) à :

ASLANIAN Élisabeth  
SARDINHA Bruno  
BILLET Fabien  
DRAPIER Alexis  
FASQUEL Pascal

- l'article 1° de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe IV-1 (Véhicules) à :

VANDENBON François  
CHOQUET Stéphane  
PREVOST Sébastien, intérim de Stéphane Choquet  
LIBERKOWSKI Isabelle  
MODRZEJEWSKI Frédéric  
THOUMY Thierry  
BOUSSARD David  
BRUNET Didier  
DEREUMAUX Patrick  
DUPLAT Sébastien  
BINDI Philippe  
CARIN Grégory  
DAUCHEZ Jean-Bernard  
DEBRAS Christian  
DEVRED Bruno  
DUBRULLE Grégory  
HERENG Manuel  
MABUT Harry

MARCHAL Eric  
OPIGEZ Pascal  
VATBLED Philippe  
VUYLSTEKER Alexandre  
WILLEMART Marcel  
LAHONDES Dominique  
MAISON Florence  
ABOULAHZEN Malika  
GALLIEZ Annick

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe IV-2 (Transports exceptionnels) à :

THOUMY Thierry  
CANLERS Elvire

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe IV-3 (régulation et contrôle des entreprises de transports terrestres) à :

THOUMY Thierry  
BUTTARELLO Mireille  
KRYUS Nicole  
PLATEVOET Isabelle  
TOURNEUR Laurette

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe V-1 (sécurité des transports publics guidés) à :

HUSSER Christophe  
LENOIR Nicolas  
FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et  
aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)

- **décision d'autorisation de réalisation des tests et essais avant mise en exploitation, marche à blanc, essais  
à vide sur une ligne en exploitation**

- **décision d'approbation de dossiers et de mise en service de nouveaux équipements, dans le cadre de  
travaux sur une ligne dont l'exploitation est maintenue en parallèle**

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)

- **décision concernant la gestion des documents**

- Suivi des systèmes en exploitation :

gestion des événements affectant la sécurité :

- **information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG**

gestion des situations sensibles :

- **imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration**

- **décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation**

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe V-2 (système de transport publics guidé à vocation historique ou touristique) à :

HUSSER Christophe

LENOIR Nicolas  
FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :  
gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)  
**- décision d'autorisation de travaux, de réalisation de tests et essais, de mise en exploitation**

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)  
**- décision concernant la gestion des documents**

- Suivi des systèmes en exploitation :  
gestion des événements affectant la sécurité  
**- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG**

gestion des situations sensibles  
**- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration**  
**- mise en demeure de se conformer aux obligations de sécurité**  
**- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation**  
**- décision de lever les mesures restrictives ou suspensives d'exploitation**

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe VI (contentieux administratif et judiciaire) à :

COCHEREL-HUGOT Florence  
DESPLANQUES-DECONINCK Marjorie  
FURON Anne  
MEHABI Noura  
RICART Nathalie  
RIGOT Maÿlîs  
BLARY Céline  
JADEM Nathalie

#### Article 3-

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées à l'article 1er, délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 4 de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe II (Expert pour le contrôle des épreuves à pression) à :

MIS Lionel  
LIBERKOWSKI Isabelle  
LEFRANC David  
CHAUVEL Laurent  
DAVID Didier

#### Article 4-

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées à l'article 6, délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :



- l'article 6 de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 17 mai 2017,  
paragraphe III (Expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz  
combustible) à :

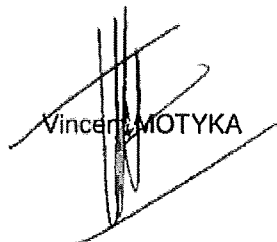
MIS Lionel  
LIBERKOWSKI Isabelle  
LEFRANC David  
CHAUVEL Laurent  
DAVID Didier

Article 5-

Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de Monsieur le Préfet du Nord, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 27 DEC. 2017

le Directeur Régional de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement  
des Hauts-de-France

  
Vincent MOTYKA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES  
HAUTS-DE-FRANCE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU NORD-VALENCIENNES

"Les Tertiales"

Rue Marc Lefrancq  
59321 Valenciennes Cedex

Affaire suivie par : Brahim Boukfilen  
Téléphone : 03 27 09 97 21  
brahim.boukfilen@direccte.gouv.fr

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP520983842  
N° SIRET 52098384200029**

Le préfet du Nord,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-9, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2

Vu le document d'instruction DGCIS – n°1-2012 du 26 avril 2012 relatif à la déclaration et agrément des organismes de services à la personne,

Vu le Décret du 21 avril 2016, nommant Monsieur Michel LALANDE, en sa qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Jacques TESTA sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Nord-Valenciennes ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 juillet 2017 portant nomination de Madame Michèle LAILLER BEAULIEU sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2017, portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, Directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu la décision DIRECCTE Hauts-de-France PD-NL-NV 2017-04 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature de Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France aux agents placés sous son autorité ;

Le préfet du Nord

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du NORD-VALENCIENNES le 13/11/2017 par Madame Frédérique BERTINCHAMPS en qualité de responsable, pour l'organisme MOTIV SANTE dont l'établissement principal est situé 22 résidence des 9 fontaines 59570 BAVAY.

#### DECIDE

**Art.1.** Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été enregistré au nom de l'organisme MOTIV SANTE sis 22 résidence des 9 fontaines 59570 BAVAY sous le N° SAP520983842.

**Art. 2.** Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du NORD-VALENCIENNES de la DIRECCTE Hauts-de-France sous peine de retrait du récépissé. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation.

**Art. 3.** L'activité déclarée selon le mode Prestataire est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Soutien scolaire ou cours à domicile

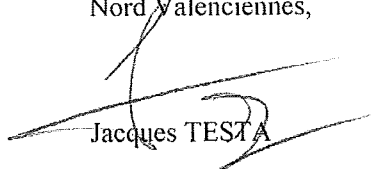
**Art. 4.** Les effets de la déclaration courent à compter du 13/11/2017, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

**Art. 5.** L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du Travail.

**Art. 6.** Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 19/12/2017

Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur de l'Unité Départementale du  
Nord Valenciennes,

  
Jacques TESTA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES  
HAUTS-DE-FRANCE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU NORD-VALENCIENNES

"Les Tertiales"

Rue Marc Lefrancq  
59321 Valenciennes Cedex

Affaire suivie par : Brahim Boukfilen  
Téléphone : 03 27 09 97 21  
brahim.boukfilen@direccte.gouv.fr

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP820395200  
N° SIRET 82039520000018**

Le préfet du Nord,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-9, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2

Vu le document d'instruction DGCIS – n°1-2012 du 26 avril 2012 relatif à la déclaration et agrément des organismes de services à la personne,

Vu le Décret du 21 avril 2016, nommant Monsieur Michel LALANDE, en sa qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Jacques TESTA sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Nord-Valenciennes ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 juillet 2017 portant nomination de Madame Michèle LAILLER BEAULIEU sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2017, portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, Directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu la décision DIRECCTE Hauts-de-France PD-NL-NV-2017-04 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature de Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France aux agents placés sous son autorité ;

Le préfet du Nord

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du NORD-VALENCIENNES le 05/12/2017 par Madame Emilie CARVALHO en qualité de responsable, pour l'organisme EMILIE CARVALHO dont l'établissement principal est situé 3 rue Camille Desmoulins 59124 ESCAUDAIN.

#### DECIDE

**Art.1.** Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été enregistré au nom de l'organisme EMILIE CARVALHO sis 3 rue Camille Desmoulins 59124 ESCAUDAIN sous le N° SAP820395200.

**Art. 2.** Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du NORD-VALENCIENNES de la DIRECCTE Hauts-de-France sous peine de retrait du récépissé. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation.

**Art. 3.** Les activités déclarées selon le mode Prestataire sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Collecte et livraison de linge repassé

**Art. 4.** Les effets de la déclaration courent à compter du 05/12/2017, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

**Art. 5.** L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du Travail.

**Art. 6.** Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 19/12/2017

Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur de l'Unité Départementale du  
Nord Valenciennes,



Jacques TESTA

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DES  
HAUTS-DE-FRANCE ET  
DEPARTEMENT DU NORD  
82, avenue du Président JF Kennedy  
59033 LILLE CEDEX

### DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-FRANCE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

#### RESPONSABLES DE TRÉSORERIE MIXTE

M MANEZ Christophe	Trésorerie Mixte d'ANICHE
M MALDEREZ Michel	Trésorerie Mixte d'ANNOEULLIN
M DELRUE Cédric	Trésorerie Mixte d'ARLEUX
Mme GROCKOWIAK Véronique	Trésorerie Mixte d'AVESNES LES AUBERT
M BASSEZ Hervé	Trésorerie Mixte de BAILLEUL
Mme BLOND Isabelle	Trésorerie Mixte de BAVAY
M Le GALL Lionel	Trésorerie Mixte de BERGUES
Mme DANCOISNE Isabelle	Trésorerie Mixte de BERLAIMONT
M GROCKOWIAK François	Trésorerie Mixte de BOUCHAIN
Mme DUMONT Brigitte	Trésorerie Mixte de BOURBOURG
M LECOCQ Grégory	Trésorerie Mixte de CASSEL
Mme BASQUIN Sandrine	Trésorerie Mixte de CAUDRY
Mme MALAQUIN Jocelyne	Trésorerie Mixte de CLARY
M SAVARY Laurent	Trésorerie Mixte de CONDE sur ESCAUT
M DUFOSSÉ Christian	Trésorerie Mixte de COUDEKERQUE BRANCHE
M DOSIMONT Pascal	Trésorerie Mixte de CUINCY
M GROCKOWIAK Francois (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de DOUCHY les MINES
Mme WIART Sylvie	Trésorerie Mixte de FOURMIES
M MONEUSE Pierre (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de FOURNES en WEPPE
M NURY Olivier	Trésorerie Mixte de GRAVELINES
M LENGLET Jean-Michel	Trésorerie Mixte d'HALLUIN
Mme DESMET Nicole	Trésorerie Mixte d'HAUTMONT
M KRIL Patrick	Trésorerie Mixte d'HONDSCHOOTE
M HALFORT David	Trésorerie Mixte de JEUMONT
M DESCAMPS Frédéric	Trésorerie Mixte de LA BASSEE
M DELANNOY Régis	Trésorerie Mixte de LANNOY

M POULAIN Jérôme	Trésorerie Mixte de LE CATEAU-CAMBRESIS
M BEAUSSART Michel	Trésorerie Mixte de LOOS LES WEPPEES
M PRUVOST Eric (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de MARCHIENNES
M DEROO Patrice	Trésorerie Mixte de MARCQ EN BAROEUL
M BERNARD Dominique	Trésorerie Mixte de MARLY
Mme BASQUIN Sandrine (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de MASNIERES
M DUPONCHEL Philippe	Trésorerie Mixte de MERVILLE
M PRUVOST Eric	Trésorerie Mixte d'ORCHIES
M HUET Stéphane	Trésorerie Mixte de PHALEMPHIN
M LE CORNEC Jean-Claude	Trésorerie Mixte de PONT à MARCQ
M HUVER Bertrand	Trésorerie Mixte de RONCHIN
Mme PACO Anne Kathryn	Trésorerie Mixte de SAINT AMAND les EAUX
M POISON Jean-Michel	Trésorerie Mixte de SAINT POL sur MER
M D'HERBOMEZ Vincent	Trésorerie Mixte de SECLIN
Mme DEREUME Sylvie	Trésorerie Mixte de SIN LE NOBLE
M FACCENDA François	Trésorerie Mixte de SOLESMES
Mme OZIOL Laurence	Trésorerie Mixte de SOLRE LE CHÂTEAU
M SORICELLI Antonio	Trésorerie Mixte de SOMAIN
M LEVEUGLE Jacky	Trésorerie Mixte de STEENVOORDE
M FEUTRIER Franck	Trésorerie Mixte de TEMPLEUVE LA PEVELE
Mme BAILLY Monique	Trésorerie Mixte de TRELON
M DELSIGNE Denis	Trésorerie Mixte de TRITH SAINT LEGER
M BAYART José	Trésorerie Mixte de VILLENEUVE D'ASCQ
M TAVERNE Christian	Trésorerie Mixte de WASQUEHAL
Mme DESCAMPS Sophie	Trésorerie Mixte de WATTIGNIES
Mme ODOUX Sylvie	Trésorerie Mixte de WATTRELOS
M WULLENS Guillaume	Trésorerie Mixte de WORMHOUT

La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A Lille, le 27 décembre 2017

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DES  
HAUTS-DE-FRANCE ET  
DEPARTEMENT DU NORD**  
82, avenue du Président JF Kennedy  
59033 LILLE CEDEX

### DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-FRANCE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

#### RESPONSABLES DE TRÉSORERIE MIXTE

M MANEZ Christophe	Trésorerie Mixte d'ANICHE
M MALDEREZ Michel	Trésorerie Mixte d'ANNOEULLIN
M DELRUE Cédric	Trésorerie Mixte d'ARLEUX
Mme GROCKOWIAK Véronique	Trésorerie Mixte d'AVESNES LES AUBERT
M BASSEZ Hervé	Trésorerie Mixte de BAILLEUL
Mme BLOND Isabelle	Trésorerie Mixte de BAVAY
M Le GALL Lionel	Trésorerie Mixte de BERGUES
Mme DANCOISNE Isabelle	Trésorerie Mixte de BERLAIMONT
M GROCKOWIAK François	Trésorerie Mixte de BOUCHAIN
Mme DUMONT Brigitte	Trésorerie Mixte de BOURBOURG
M LECOCQ Grégory	Trésorerie Mixte de CASSEL
Mme BASQUIN Sandrine	Trésorerie Mixte de CAUDRY
Mme MALAQUIN Jocelyne	Trésorerie Mixte de CLARY
M SAVARY Laurent	Trésorerie Mixte de CONDE sur ESCAUT
M DUFOSSÉ Christian	Trésorerie Mixte de COUDEKERQUE BRANCHE
M DOSIMONT Pascal	Trésorerie Mixte de CUINCY
M GROCKOWIAK François (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de DOUCHY les MINES
Mme WIART Sylvie	Trésorerie Mixte de FOURMIES
M MONEUSE Pierre (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de FOURNES en WEPPE
M NURY Olivier	Trésorerie Mixte de GRAVELINES
M LENGLET Jean-Michel	Trésorerie Mixte d'HALLUIN
Mme DESMET Nicole	Trésorerie Mixte d'HAUTMONT
M KRIL Patrick	Trésorerie Mixte d'HONDSCHOOTE
M HALFORT David	Trésorerie Mixte de JEUMONT
M DESCAMPS Frédéric	Trésorerie Mixte de LA BASSEE
M DELANNOY Régis	Trésorerie Mixte de LANNOY



M POULAIN Jérôme	Trésorerie Mixte de LE CATEAU-CAMBRESIS
M BEAUSSART Michel	Trésorerie Mixte de LOOS LES WEPPEES
M PRUVOST Eric (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de MARCHIENNES
M DEROO Patrice	Trésorerie Mixte de MARCQ EN BAROEUL
M BERNARD Dominique	Trésorerie Mixte de MARLY
Mme BASQUIN Sandrine (gestion intérimaire)	Trésorerie Mixte de MASNIERES
M DUPONCHEL Philippe	Trésorerie Mixte de MERVILLE
M PRUVOST Eric	Trésorerie Mixte d'ORCHIES
M HUET Stéphane	Trésorerie Mixte de PHALEMPHIN
M LE CORNEC Jean-Claude	Trésorerie Mixte de PONT à MARCQ
M HUVER Bertrand	Trésorerie Mixte de RONCHIN
Mme PACO Anne Kathryn	Trésorerie Mixte de SAINT AMAND les EAUX
M POISON Jean-Michel	Trésorerie Mixte de SAINT POL sur MER
M D'HERBOMEZ Vincent	Trésorerie Mixte de SECLIN
Mme DEREUME Sylvie	Trésorerie Mixte de SIN LE NOBLE
M FACCENDA François	Trésorerie Mixte de SOLESMES
Mme OZIOL Laurence	Trésorerie Mixte de SOLRE LE CHÂTEAU
M SORICELLI Antonio	Trésorerie Mixte de SOMAIN
M LEVEUGLE Jacky	Trésorerie Mixte de STEENVOORDE
M FEUTRIER Franck	Trésorerie Mixte de TEMPLEUVE LA PEVELE
Mme BAILLY Monique	Trésorerie Mixte de TRELON
M DELSIGNÉ Denis	Trésorerie Mixte de TRITH SAINT LEGER
M BAYART José	Trésorerie Mixte de VILLENEUVE D'ASCQ
M TAVERNE Christian	Trésorerie Mixte de WASQUEHAL
Mme DESCAMPS Sophie	Trésorerie Mixte de WATTIGNIES
Mme ODOUX Sylvie	Trésorerie Mixte de WATTRELOS
M WULLENS Guillaume	Trésorerie Mixte de WORMHOUT

La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A Lille, le 27 décembre 2017

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DE LA  
REGION DES HAUTS DE FRANCE  
ET DU DEPARTEMENT DU NORD  
82, avenue du Président JF Kennedy  
59033 LILLE CEDEX

### DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux  
et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

#### RESPONSABLES DE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS

M BLONDEL François	SIP d'AVESNES
M SPARROW Christian	SIP de CAMBRAI
M CASTELNOT Yves	SIP de DENAIN
M HUCHETTE Jean Pierre	SIP de DOUAI
M LECAILLEZ Jean-Pierre	SIP de DUNKERQUE
M BOREY Philippe	SIP de GRAND LILLE EST
M FONTAINE Philippe	SIP de HAZEBROUCK
M. DEGAND Philippe	SIP de LILLE NORD
M PACALIN Philippe	SIP de LE QUESNOY
M MOYNAC Jean Michel	SIP de LILLE OUEST
Mme SELOSSE Mireille	SIP de LILLE SECLIN
M SIX Dominique	SIP de MAUBEUGE
M PHELLION Yves	SIP de ROUBAIX NORD
Mme SERIEN Anne	SIP de ROUBAIX SUD
M DUBRULLE Philippe	SIP de TOURCOING
M BALLIGAND Alphonse	SIP de VALENCIENNES VAL DE SCARPE

La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A Lille, le 27 Décembre 2017

Décision n° 2017/017 du 18 décembre 2017

portant attribution de fonction et délégation de compétences et de signature –  
Monsieur Ludovic BARDIN

***La Directrice déléguée du Centre Hospitalier de LE CATEAU-CAMBRESIS,***

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à 35

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21/07/09 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu l'arrêté ministériel en date du 3/09/13 portant nomination de Monsieur Philippe LEGROS en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de le Cateau-Cambrésis,

Considérant l'organigramme fonctionnel du Centre Hospitalier de Le Cateau Cambrésis,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services et fonctionnement du Centre Hospitalier de Le Cateau Cambrésis, en l'absence du Directeur d'établissement, ainsi que les fonctions exercées en qualité de Directrice Déléguée de Mme MINNE Ingrid,

Par ces motifs,

**DECIDE**

**Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic BARDIN**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic BARDIN, Directeur du Système d'Information, pour la signature des actes de gestion courant qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées. Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

**Article 2 : Notification - Communication - Dénonciation**

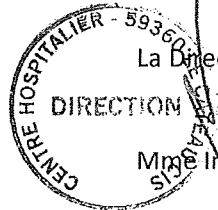
La présente délégation sera notifiée au délégataire et transmise au comptable de l'établissement.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

La présente délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

**Article 3 :** La présente décision entre en vigueur à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs ou de son affichage au sein de l'établissement si ce dernier est plus tardif.

Fait à Le Cateau, le 18 décembre 2017



La Directrice déléguée,

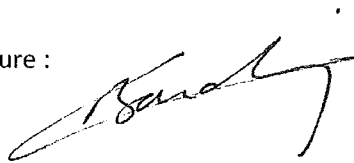
Mme Ingrid MINNE

Copie de la présente décision notifiée

à M. Ludovic BARDIN

Le ...18.../...12.../2017

Signature :





CENTRE HOSPITALIER  
DE VALENCIENNES

**DECISION n° 8057**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié en date du 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Hainaut-Cambrésis en date du 11 juillet 2016

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 novembre 2012 affectant Monsieur Fabrice DECOURCELLES au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur adjoint chargé des ressources médicales et de la recherche clinique,

Vu la décision n°7896 affectant Monsieur Fabrice DECOURCELLES au poste de directeur adjoint chargé de la direction de la logistique à compter du 26 septembre 2016,

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur adjoint chargé de la direction de la logistique.

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice DECOURCELLES, directeur adjoint chargé de la direction de la logistique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions les marchés publics des établissements membres du groupement hospitalier de territoire du Hainaut-Cambrésis qui ne sont pas exclusifs au Centre hospitalier de Valenciennes.

**Article 2 :** Monsieur Fabrice DECOURCELLES signera dans le périmètre défini à l'article 1 :

- tous les marchés publics à l'exception :
  - des marchés de pharmacie et de laboratoire, lesquels relèvent de la compétence du directeur général adjoint de l'établissement support,
  - des marchés publics supérieurs à 1 million d'euros hors taxe (HT), lesquels relèvent de la seule compétence du directeur de l'établissement support,
  - des marchés publics à bons de commande, sans montant minimum et maximum, lesquels relèvent de la seule compétence du directeur de l'établissement support.
- les actes de sous-traitance afférents aux marchés publics quels que soient leurs montants ;

- tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et au suivi des marchés publics quels que soient leurs montants à l'exception :
  - des décisions portant résiliation des marchés publics supérieurs à 1 million d'euros HT,
  - des avenants aux marchés publics supérieurs à 1 million d'euros HT entraînant une augmentation supérieure ou égale à 10 % du montant global dudit marché,
  - des avenants aux marchés publics à bons de commande, sans montant minimum et maximum.
- tous les actes juridiques afférents aux centrales d'achats et autres groupements spécialisés dans la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire et médico-social public dans la limite de 1 million d'euros HT.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice DECOURCELLES, délégation de signature est donnée :

- à Monsieur Mathieu OUALI, responsable du département de gestion de la direction de la logistique, à l'effet de signer les actes mentionnés dans le présent article 2 dans la limite de 500.000,00 euros HT,
- à Monsieur Alain LECHERF, directeur général adjoint, à l'effet de signer tous les actes mentionnés dans le présent article 2 compris entre 500.000,00 et 1 million d'euros HT.

**Article 4** : En cas d'absence de Monsieur Mathieu OUALI, responsable du département de gestion de la direction de la logistique, délégation de signature est donnée :

- à Monsieur Hugues LEFRANC, Directeur technique des achats du Groupement Hospitalier de Territoire du Hainaut Cambrésis, à l'effet de signer les actes mentionnés dans le présent article 2 dans la limite de 500.000,00 euros HT.

**Article 5** : Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Valenciennes, le 22 décembre 2017

Le Directeur  
Rodolphe BOMFRET



**DECISION n° 8058**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié en date du 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Hainaut-Cambrésis en date du 11 juillet 2016

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 28 février 2012 affectant Monsieur Alain LECHERF au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur adjoint,

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur général adjoint,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain LECHERF, directeur général adjoint, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions les marchés publics des établissements membres du groupement hospitalier de territoire du Hainaut-Cambrésis qui ne sont pas exclusifs au Centre hospitalier de Valenciennes.

**Article 2** : Monsieur Alain LECHERF signera dans le périmètre défini à l'article 1 tous les marchés publics de pharmacie et de laboratoire dont le montant est inférieur à 1 million d'euros hors taxe.

**Article 3** : Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Valenciennes, le 22 décembre 2017

Le Directeur  
Rodolphe BOURRET

